



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE
Faculté de santé

Faculté de Santé
Affaire suivie par :

Sébastien BOYER
Directeur des services administratifs

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL PLENIER et du SENAT
MARDI 29 AVRIL 2025 à 14h30**

En visio-conférence :

Etaient présents :

Philippe POMAR, Sébastien BOYER, Isabelle ADER, Christine AMIEL, Jean François ARNAL, Michel ATTIOGBE, Marie-Pierre BADUEL, Laurent BALARDY, Alessandra BURA-RIVIERE, Sophie CARRAU, Didier CARRIE, Sandrine CAVALIE, Monique COURTADE-SAIDI, Anne Marie COMBES, Sarah COUSTY, Daniel CUSSAC, Marlene RASOTTO, Meyer ELBAZ, Aicha EL-MOUHMOUH, Nicolas FABRE, Thomas GEERAERTS, Magali GARNIER, Safouane HAMDI, Camille JOANNES, Charlotte LABORDE, Antoine LACOMBE, Sara LAURENCIN, Fabrice MUSCARI, Enzo PELISSOU, Miryam ROUAHI, Brigitte SALLERIN, Sophie SERONIE-VIVIEN, Sophie SIXOU, Charlotte VAYSSE, Frédéric LEMAGNER, Pierre DELOBEL, Cécile BON,

Etaient excusés :

Laurent BALARDY, Yonne BUIGUE, Julien BESCH-CARRIERE, Louis CASTEILLA, Etienne CHATELUT, Guillaume CHAVES DE ALMEIDA, Stéphane OUSTRIC, Aurélien HOSTALRICH, Denis PIERRON, Blanche DE BOISSEZON, Mia DOLE, Eva DORE, Olivier PANATIER, Enzo PELLISOU, Paul Junior SOGUE KINGUE, Mallaury TRIBES, Frederic LEMAGNER, Pascal DURAND, Jean François LEFEBRE, Adeline PICOT, Emmanuelle RIAL SEBBAG, Nolwenn THIESSARD, Adam WALTERS, Sandrine MALOTAUX, Pierre POULET, Valérie CRISTOFOLI, Sophie CAZALBOU, Alain DESBOUCHAGES, Marie PENARY, Christophe PASQUIER, Marine MICHELET,

1. INFORMATIONS :

- Elections à la Présidence de l'EPE : Université de Toulouse

Le 7 avril dernier ont eu lieu les élections à la présidence de l'établissement public expérimental, Université de Toulouse. Odile Rauzy a été élue. Le Doyen la félicite. La précédente équipe a pu être reconstituée en y intégrant certains responsables de la COMUE. L'établissement public expérimental est transitoire. Il est appelé à se transformer en Grand Etablissement.

- Accueil de Charlotte LABORDE au sein du Collège B1 du Conseil de Faculté

Le Doyen accueille Mme Charlotte Laborde, qui a été élue au conseil au sein du Collège B. Mme Charlotte Laborde est maître de conférences en pharmacie. Elle était élue auparavant au comité

pédagogique. Le Doyen accueille également Mme Marlène Rasotto, nouvelle responsable administrative du département de pharmacie.

- HCERES Vague A

Le Doyen informe le conseil de l'évaluation HCERES, vague A. La faculté passera son offre de formation devant la CFVU le 13 mai. La CFVU votera l'offre de formation de l'université le 20 mai. Il rappelle que l'Assemblée Nationale s'est prononcée pour la dissolution de l'HCERES, dans le cadre du projet de loi de la simplification de la vie économique.

- RGE HU et UMG 2025 et 2026

En ce qui concerne **la révision des effectifs 2025**, tous les postes demandés en maintien ont été obtenus. Nous sommes dans l'attente des créations et pyramidages, notamment pour les départements d'odontologie et des sciences pharmaceutiques, qui arriveront dans la vague 2.

Le Doyen remercie, Alain Didier, qui a coordonné les commissions et les auditions communes : 30 candidats seront auditionnés les 5, 26 et 27 mai.

La titularisation des collègues stagiaires MCU PH nommés le 1^{er} septembre 2024 sera voté au conseil de juin 2025.

- Retour sur les JPO du 8 février

Le Directeur Administratif, Sébastien Boyer, présente le bilan des JPO du 8 février dernier et rappelle qu'il s'agit d'un moment important pour les familles et les lycéens, futurs étudiants. Un dispositif a été mis en place au bâtiment A6 du 133 route de Narbonne : des conférences, et des stands d'information (scolarités PASS-LAS et Paramédicales). La BU Santé était ouverte de 8h30 à 16h30.

Au bâtiment A0 étaient organisées des conférences sur la diversité des métiers de la santé et des rencontres avec le tutorat associatif et les corporations étudiantes. Des enseignants de langues ont participé à cette journée. Un parcours permettait de découvrir le campus.

Les points positifs à retenir :

- ✓ beaucoup d'affluence avec 4.800 participants
- ✓ la présence du TAT
- ✓ des repas chauds ont été proposés par le CROUS

Les points négatifs :

- 2 énormes camions garés sur le parvis de la faculté cachaient le panneau annonçant la journée (un arrêté de la mairie de Toulouse sera pris l'année prochaine)
- l'ascenseur au bâtiment A0 en panne
- pas assez de personnel pour la gestion du flux au bâtiment A6
- un problème de son à l'amphi 3 du bâtiment A6
- retard de certains gardes

L'année prochaine sera prévue un stand sur les passerelles, en raison d'un grand nombre de questions et d'attente posées à ce sujet.

- Retour sur les conférences Pédagogiques du 13 mars

Le Doyen revient sur les conférences pédagogiques du 13 mars proposées par le comité pédagogique :

- Se connecter à son corps vivant animé par Bernard Andrieu
- Est-ce que le numérique et l'IA est utile pour les apprentissages présentés par le Pr Frank Andrieu.

Une quarantaine de personnes étaient présentes dont des étudiants.

– Retour sur les ECOS Facultaires 17 et 18 mars 2025

Le Doyen donne la parole à M. Thomas Geeraerts, le doyen-directeur du département de médecine, maïeutique et paramédicale pour un point sur les ECOS facultaires des 18 et 19 mars.

Ce sont les examens de fin de sixième année, qui sont une grande répétition des ECOS nationaux qui auront lieu les 20 et 21 mars 2025. Lors de ces ECOS il y a eu une panne informatique sur les réseaux de l'université mais le plan B a bien fonctionné. M. Geeraerts en profite pour remercier tous les membres du corps enseignant, de la scolarité et de l'administration. Plus de 150 personnes ont été mobilisées.

M. le Doyen remercie aussi l'implication bénévole du tutorat dans toutes les manifestations importantes.

– Retour sur l'examen du PASS des 25 et 26 mars

Le Doyen passe la parole à Sébastien Boyer pour un point sur les examens du PASS et des LAS du 25 et 26 mars dernier qui ont eu lieu au centre des congrès du MEETT du Toulouse :

- ❖ **1.137** étudiants étaient convoqués >>> **1.066** étudiants étaient présents, soit **94%**.
- ❖ LAS 1, **667** étudiants étaient convoqués >> **386** étudiants présents, soit **58%**.
- ❖ LAS 2 et 3, **186** étudiants convoqués >>> **94** présents, soit **51%**.
- ❖ 41 agents administratifs
- ❖ 36 enseignants
- ❖ 2 contrats étudiants ont été mobilisés

Le coût de la location du MEETT a été de 98.623 € (103 691 € l'an dernier).

Les épreuves se sont bien déroulées. Le pôle handicap a mis à disposition deux étudiants vacataires pour la surveillance des étudiants qui bénéficient des aménagements pour leurs examens. Beaucoup d'enseignants étaient présents, mais il en manque encore.

La Direction remercie toutes les personnes mobilisées, administratives, enseignantes, techniques.

Mme Charlotte Laborde demande si l'administration a sollicité l'espace Baudis ?

Philippe Pomar répond qu'en effet, l'espace Baudis était une piste mais il ne permet pas de faire entrer tous les étudiants. De nombreuses salles et espaces ont été visitées sur le site de Toulouse, mais à ce stade aucune ne donne satisfaction.

2. APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL du 23 janvier 2025

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité

3. VIE INSTITUTIONNELLE

3.1 : Accords de coopération internationale (M. ELBAZ, M. ATTIOGBE)

M. Elbaz présente les accords de coopération internationale. Plusieurs universités de plusieurs pays sont concernées par ces accords : Colombie, le Japon, la Géorgie et d'Italie (réf diaporama)

Les accords sont votés à l'unanimité.

Philippe Pomar indique que ces accords sont très importants pour l'attractivité et le rayonnement de la Faculté de Santé.

Sophie Sixou demande à M Elbaz si comme l'année dernière, le département de Pharmacie va pouvoir attribuer des bourses de mobilité aux étudiants de pharmacie ? Ce dispositif a bien été confirmé par le Doyen.

3.2 : Restructuration administrative de la Faculté

Sébastien Boyer présente les changements de l'organigramme administratif avec quelques chiffres. La construction de la Faculté de santé est un modèle unique en France. Elle rassemble un grand champ de formations en santé et comprend aujourd'hui 17.205 étudiants en formation initiale et apprenants en formation continue (dont 70% de femmes). La faculté est dotée d'un budget de 12 millions d'euros (hors masse salariale) et est composée de 600 enseignants titulaires 300 personnels administratifs et techniques. Elle couvre 80.000 m² de surface et deux bibliothèques universitaires.

Après 3 années d'exercice, deux modifications de l'organigramme sont nécessaires :

- une modification sur des noms de services au sein de la Division de la formation pour plus de lisibilité et de visibilité pour les étudiants.

Ainsi, le service des admissions devient le service de la scolarité PASS et LAS et le service Scolarité transversal au département devient le service des admissions, des formations transversales et des masters dérogatoires en santé.

- une transformation de la division des ressources en deux divisions distinctes : RH et Finances afin de clarifier les missions, de spécialiser les activités, de gagner en efficacité et de monter en compétences professionnelles.

Ces modifications ont été partagées avec les vices doyens, le COPIL, les équipes concernées mais aussi avec la DRH, l'agent comptable et le DGS de l'Université.

Philippe Pomar ajoute que c'est une évolution, qui n'est pas surprenante puisque, dès la création de la faculté de santé, il était prévu de tendre vers ce type de structuration.

Sophie Seronie Vivien demande, si les personnels de la Faculté avec une division RH n'ont plus besoin d'avoir de contact direct avec l'université ?

Sébastien Boyer répond que les plus grandes opérations du domaine RH restent réalisées par la DRH de l'université mais avec une division RH Faculté, les agents bénéficieront d'un service de proximité RH au sein de la composante qui peut être saisie pour les suivis de carrière, les avancements, les recrutements etc. Les départements font remonter leurs besoins à ce service qui les traite et dialogue avec la direction de la faculté et la DRH de l'université.

Le Doyen procède au vote de ce nouvel organigramme.

Le nouvel organigramme est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

3.1 : Comité d'éthique en expérimentation animale (M. ROUAHI)

Myriam Rouahi, présidente du CEEA présente le comité d'éthique en expérimentation animale avec un retour historique et quelques dates marquantes :

- 1831 en Angleterre sont apparues les premières prises en compte de l'animal et des bonnes pratiques avec le neurophysiologiste Hall Marshall
- En France l'autorisation d'expérimentation est apparue en 1963 avec un statut de l'animal classé comme être sensible. Son statut de bien meuble disparaît en 2015 sous l'impulsion de l'Europe. Sont apparus les premiers comités d'éthique régionaux, comme le comité d'éthique numéro un qui d'ailleurs est à Toulouse et le Comité national de réflexion d'expérimentation animale qui a publié en 2008 la charte nationale.

- En 2010, est arrivé la directive sur la protection des animaux à des fins scientifiques qui a été appliquée en droit français en 2013.

La directive européenne impose à tous ses membres d'instaurer un système d'autorisation de projet nécessitant l'utilisation des animaux vivant à des fins scientifiques en France, traduit par un formulaire réglementaire évalué par un comité d'éthique en expérimentation animale, ainsi qu'une autorisation émise par le ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche et par le Ministère de l'agriculture pour des demandes de dérogation.

Il est nécessaire de rédiger une demande d'autorisation lorsque est effectuée sur l'animal une action qui est soit un stress, soit une administration de substance, une injection, soit une chirurgie qui a un effet sur l'animal causant douleur, stress ou souffrance qui soit supérieure ou égale à l'injection d'une aiguille.

Les types d'animaux : vertébrés, les céphalopodes seront bientôt concernés. Par exemple, les abeilles et d'autres espèces qui ne sont encore pour l'instant pas protégées.

Les missions du comité d'éthique sont de réaliser des évaluations éthiques des projets, des rendre des avis, de prendre en compte les recommandations des tutelles et d'établir un bilan annuel de l'activité. De participer à la promotion des principes éthiques et d'améliorer les démarches et d'obtenir des retours sur les expériences.

Une assemblée générale de 60 membres bénévoles se réunit une fois par an.

Mme Rouahi remercie le Doyen et le directeur administratif pour le soutien de la Faculté dans la bonne marche du comité d'éthique.

Isabelle Ader pose s'interroge sur le découpage et le nombre de comités d'éthique, ainsi que sur la manière dont ils communiquent entre eux.

Myriam Rouahi répond que les comités d'éthique sont créés à l'initiative des établissements hébergeant des animaux. Ils sont donc très divers dans leur nature et leur fonctionnement. À Toulouse, il en existe six, dont le plus ancien est le CEEA n°1. Ces comités peuvent être publics, privés, ou mixtes — comme c'est le cas du nôtre, le CEEA n°122. Tous les CEEA toulousains sont réunis, une fois par an, au MESRI. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques, et pour le partage de documents utiles.

Le souhait est de renforcer cette dynamique en construisant un réseau local des CEEA. Cela favoriserait davantage la collaboration et l'entraide entre comités.

Sophie Sixou souhaite savoir quel sort sont réservés aux projets refusés et si les chercheurs doivent se débrouiller seuls dans ces cas-là ?

Myriam Rouahi répond qu'en réalité, les rejets de projets sont très rares. Notre approche vise à accompagner les chercheurs afin qu'ils puissent construire un projet qui soit à la fois scientifiquement pertinent, conforme aux exigences réglementaires, et respectueux du bien-être animal. Nous travaillons en collaboration avec eux pour améliorer les dossiers lorsque cela est nécessaire, en les conseillant sur les ajustements à apporter. L'objectif est que chaque projet puisse être mené dans les meilleures conditions possibles, pour la science comme pour les animaux.

4. FORMATION ET VIE ETUDIANTE

4.1 : Comité ACCES et point PASS/LAS (M. COURTADE-SAIDI)

Le comité Access qui s'est tenu en janvier a adopté le numerus apertus.

Le rapport de la cour des comptes émet des propositions. Le maître mot était la simplification et l'ouverture d'antennes dans les territoires. Une autre réforme est à venir.

La proposition du comité Access est d'augmenter un peu le nombre de places dans les filières Médecine et Odontologie, au-delà des objectifs nationaux pluriannuels précédemment établi. L'ARS a accepté la proposition d'augmenter le nombre de places en médecine de 400 à 410 et d'odontologie de 95 à 106. Il faut respecter la contrainte des passerelles avec au minimum 5% de places réservées. Pharmacie augmente le nombre de places en passerelle à 7,4%. Il faut aussi tenir compte de la contrainte d'avoir 30% de places minimum pour les LAS 2 et 3.

Le numerus apertus est voté à l'unanimité des membres du conseil.

Monique Courtade propose au vote les calendriers PASS et LAS du premier semestre et deuxième semestre.

Le calendrier est voté à l'unanimité des membres du conseil

Le Doyen passe la parole à Mme Marlène Rasotto, la nouvelle responsable administrative du département des sciences pharmaceutique.

Mme Rasotto a été pris son poste le 17 mars en tant que responsable administrative du département des sciences pharmaceutiques. Auparavant elle était en charge du pôle d'appui au pilotage Formation et également occupé un poste au service RH de l'université.

4.2 : Bilan d'activité 2024 de la Commission Bien-Etre Etudiant CBEE (S. SERONIE-VIVIEN)

Monsieur le Doyen passe la parole à Sophie Seronie Vivien qui va présenter le rapport d'activité de la commission bien être étudiant.

Mme Sophie Seronie Vivien indique que la commission s'est enrichie en 2024 avec deux médecins, donc le docteur Faget du service Santé étudiant et le docteur Jullian, psychiatre addictologue au CHU et Madame Oudelet, qui est la directrice de la DFVU ainsi que Madame Marion Denat, Attachée de direction de la faculté et Madame Emilie Vignon, gestionnaire du service des affaires générales de la faculté.

Une volontaire en service civique a été recrutée également.

La Commission s'est réunie deux fois. La participation à ces commissions est très faible.

Le bureau se réunit tous les mois et parfois de manière ponctuelle pour des problématiques particulières. En 2024, il y a eu 50 saisines d'étudiants avec une majorité d'étudiants en médecine, ensuite des étudiants en pharmacie et des étudiants en odontologie avec très peu de paramédicaux qui font appel à la commission et jamais de sage-femme. Etant donné qu'il s'agit de petites promotions le taux d'encadrement des étudiants est beaucoup plus élevé.

Concernant les motifs de saisine : ce sont surtout des situations d'épuisement professionnel, essentiellement en médecine. Les VSS restent relativement stable et se passent surtout en soirée étudiante. À l'exception d'un cas d'une jeune étudiante qui a été violée à l'extérieur de la faculté au début de l'année par des personnes qui n'étaient pas de la faculté non plus. Il y a eu des harcèlements pendant les stages hospitaliers. Des étudiants signalent avoir des pensées suicidaires, d'autres indiquent être dans une détresse psychologique. Ce sont des syndromes anxiodépressifs. Certains qui sont déjà connus pour des pathologies psychiatriques.

Au niveau pédagogique, ils n'arrivent pas à assumer la masse de travail. Certains connaissent des problématiques matérielles, de la précarité sociale et économique surtout chez les plus jeunes.

Il y a quelques problèmes administratifs, avec les scolarités mais qui se règlent assez facilement.

La CBEE a ouvert à peu près 150 dossiers. Les 2/3 sont clos, soit parce que l'affaire a été réglée, soit parce que l'étudiant terminait sa scolarité, soit parce qu'aucune suite n'a été donnée par le demandeur.

En 2024, la CBEE a continué sa campagne de formation aux premiers secours et en santé mentale. **Il s'agit de la structure d'enseignement supérieur qui forme le plus d'étudiants aux premiers secours en santé mentale sur la place Toulousaine.**

Jean François Arnal pose une question sur les candidats en passerelles qui peuvent avoir des ressources financières défaillantes.

Sophie Seronie Vivien indique que la difficulté survient lorsque la personne a une vie de famille et que celle-ci se retrouve à distance. Se sont souvent des femmes qui vivent mal la séparation avec des enfants ; et ont un risque d'échec car elles ont du mal à poursuivre les études.

Un dossier a été monté pour la recherche de subventions afin de lutter contre la précarité menstruelle.

Une enquête a été réalisée : 79 étudiants et internes ont été interrogés et ont témoigné avec des taux de réponse de 42%. L'enquête fait ressortir un haut niveau de satisfaction avec le guichet unique et le numéro vert.

La CBEE communique sur les réseaux sociaux, une vidéo de présentation de la commission a été diffusée. La CBEE a été représentée à de nombreux congrès et rencontres régionales. Mme Seronie Vivien a été invitée par la rédaction de France3 Occitanie pour parler de la santé des étudiants en santé.

Concernant les finances de la commission, l'année 2024 se termine avec un léger déficit. La Faculté accorde une subvention pérenne de 5.000 €. Le CROUS a octroyé une subvention de 2 405 € et la CVEC 2 700 €. Le département d'odontologie a mis à disposition un local.

La commission fonctionne depuis 4 ans avec une équipe investie, cependant il faut penser à l'avenir et à la pérennité de cette commission. Les sessions de la commission sont peu suivies. À la suite du départ du Dr Jullian, un nouveau psychiatre est à identifier. La fonction de President(e) de la commission n'est pas valorisée or c'est beaucoup de travail. De plus, il faudra, à l'avenir, recruter un agent qui soit affecté en permanence à la commission, notamment pour développer les techniques numériques de communication et gérer les réseaux sociaux. La commission devra être mieux identifiée dans l'organigramme.

Le Doyen insiste sur l'importance de la commission bien être étudiant et il y aura lieu de discuter de ses moyens en COPIL de la Faculté.

4.2 : Sciences infirmières : projets d'une option PASS et passerelle (C. JOHANNES, T. GEERAERTS)

Camille Johannès présente le point sur l'intégration des étudiants en PASS et en LAS en deuxièmes année d'IFSI conformément à l'arrêté du 22 octobre 2021. C'est un dispositif qui existe dans d'autres universités et qui est soutenu par l'ARS. Plusieurs étudiants vont arrêter leur formation, vont redoubler, vont changer d'établissement ou vont faire une année de césure. Ce dispositif leur permet de leur offrir des perspectives vers une formation de santé. 20 places disponibles à Toulouse 20 à Albi, 5 à Saint Gaudens. Les critères de sélection se font selon les notes obtenues en PASS, accompagné d'une lettre de motivation. Pour intégrer la deuxième année LSS parcours sciences infirmières, il est nécessaire d'avoir 60 ECTS, de présenter un certificat médical, une attestation de vaccination, et de rattraper les fondamentaux de la discipline infirmière et un temps de stage.

Ce projet débuterait à la rentrée 2025.

Thomas Geeraerts indique que le conseil du département MMP va être saisi de ce dispositif car c'est une opportunité pour de très bon étudiants de basculer vers une carrière dans les sciences infirmières.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

4.3 : Modifications du syllabus et des M3C des Masters I dérogatoires 2025-2026 (S. HAMDI)

Philippe Pomar passe la parole à Monsieur Safouane Hamdi pour l'adoption des MCCC des Masters dérogatoires en santé.

Ces masters vont passer de 6 mentions à 5 mentions avec 16 unités d'enseignement « *Biologie moléculaire et cellulaire* » avec trois mentions un peu plus spécialisées sciences du médicament et des produits de santé et ensuite santé publique, « *Neurosciences* » avec chacune cinq UE. La sixième, « *Biotechnologie* », disparaît, les UE sont essentiellement portées par la FSI. L'UE « *Pathologies et histologiques* » a été fermée, elle rouvrira peut-être en 2026.

Une nouvelle unité d'enseignement approche globale des maladies infectieuses et parasitaires sera réalisée en collaboration avec les enseignants, chercheurs de l'école vétérinaire.

Concernant le flux des étudiants, la mention Biologie Santé regroupe le plus d'étudiants. Sur l'ensemble des quatre dernières années, 640 étudiants en santé ont été inscrits à ces masters.

Le Master 1 dérogatoire devrait apparaître dans les prochains rapports d'auto-évaluation.

Les MCCC des masters dérogatoires sont adoptées à l'unanimité.

5. FINANCES ET BUDGET

Sébastien Boyer, Magali Garnier et Thomas Geeraerts présentent le budget 2025.

Sébastien Boyer indique que la Faculté est dotée d'un budget de **11 051 251 €**.

En recette :

- ✓ subvention pour charge de service public (SCSP) de 563K€
- ✓ CNU pour 23K€
- ✓ subvention ministérielle pour l'anatomie de 218 K€
- ✓ subvention R2C de 333 K€
- ✓ droits d'inscription pour 1,9 M€.

En recettes propres :

- ✓ taxe d'apprentissage pour 250K€
- ✓ recettes issues de la MFCA pour 1,9 M€
- ✓ conventions de subventions pour certaines formations paramédicales (psychomotricité, audioprothèse, IFSI...) pour 655 K€
- ✓ recettes issues du DEUST de pharmacie pour 550K€
- ✓ recettes en autofinancement pour 4,1 M€

L'ensemble de ces recettes permettent de faire des dépenses pour assurer le bon fonctionnement de la faculté. Des dépenses diverses sont nécessaires pour l'AFGSU, pour les associations étudiantes pour le CNU, pour la Commission bien-être étudiants pour le service sanitaire et le COS pharmacie.

Les enseignants ont la possibilité d'engager des dépenses sur les crédits pédagogiques dans les 3 départements. Des dépenses incompressibles sont fléchées pour **l'entretien - maintenance et les travaux des bâtiments**.

Mme Aicha El Mouhmouh pose une question sur le montant ventilé de la taxe d'apprentissage fixé à 250 000 €.

Magali Garnier répond qu'elle est plus importante que l'an passé car cette année il y a une volonté d'augmenter la collecte.

Thomas Geeraerts ajoute que la politique est de reverser intégralement la taxe d'apprentissage à ceux qui l'ont collectée, il n'y a pas de frais de fonctionnement là-dessus.

Charlotte Laborde demande si les enseignants pourraient avoir des formulaires ou des lettres d'informations qui pourraient être donnés aux industriels pour la collecte de la taxe.

Sébastien Boyer répond que l'idée est de se réunir avec les 3 responsables administratifs des départements, les services financiers pour se coordonner et établir un mode opératoire de collecte. Philippe Pomar indique qu'il y a un formulaire sur le site de la faculté sur lequel les entreprises peuvent déjà indiquer le versement qu'ils souhaitent faire.

Thomas Geeraerts ajoute que toutes les conventions qui existent comprenant des subventions doivent être récupérées. Une marge de progression existe pour construire un budget permettant de travailler le mieux possible dans un contexte de restrictions budgétaires globales de l'Etat. Il y a lieu d'être le plus rigoureux possible pour récupérer les recettes et savoir où ont été versées les subventions. Il y aura un budget rectificatif dans les jours qui viennent, avec des modifications de recettes qui ont été récupérées. Un effort collectif est à faire. Des formations sont déficitaires. Le modèle économique et le coût des formations doivent être discutés. Il ne sera pas possible de soutenir des déficits sur plusieurs années.

Mme Sophie Seronie - Vivien remercie la faculté pour l'augmentation du soutien financier à la CBEE qui passe de 5 000 € à 8 000 € et demande si les subventions que la CBEE avaient obtenues ont été prises en compte.

Mme Magalie Garnier indique que 8.000 € ont été ouvert en 2025 afin de ne pas bloquer les actions de la CBEE. Les subventions reçues ont bien été prises en compte.

M. Thomas Geeraerts signale que les effectifs étudiants augmentent mais que la subvention pour charge de service public de l'Etat (SCSP) n'augmente pas dans les mêmes proportions. Donc la seule façon d'augmenter nos recettes est d'aller les chercher notamment pour développer et conduire les nouveaux projets.

Mme Magali Garnier confirme que la SCSP n'a pas bougé depuis des années, il qu'il s'agit du cumul des quatre anciens budgets des anciennes facultés.

Philippe Pomar ajoute que la SCSP n'augmentera pas, elle peut même diminuer.

Magali Garnier confirme qu'elle peut diminuer notamment si les charges extérieures de type eau, électricité, chauffage qui nous est déduit de la SPCSP par l'université augmentent.

6. POINT DES COMITES PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

M. le Doyen indique que le président du comité pédagogique n'a pas pu se libérer aujourd'hui et qu'il passe la parole au président du comité scientifique, Jean François Arnal pour un point sur les activités scientifiques de la faculté.

Jean François Arnal informe que le comité se réunit à peu près quatre fois par an et que les comptes rendus sont disponibles sur le site de la Faculté. Concernant l'évolution du double cursus du master dérogatoire accéléré, un questionnaire a été mis en place pour savoir si ce master était connu. Ce double cursus inclut maintenant la pharmacie ; la correspondante est Mme Bettina Couderc. Il y a en moyenne cinq étudiants par an et l'objectif est d'atteindre une dizaine d'étudiants. Cette formation est basée sur des conférences avec la possibilité de rencontrer des chercheurs et enseignants-chercheurs et d'échanger sur de nouvelles techniques.

Il y a lieu de remercier la donation par testament de Monsieur George Cazade.

Le comité s'est interrogé sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Le monde est massivement numérisé avec les big Data et les moyens de calcul ont fait des progrès considérables. La Chine est en train de bouleverser l'avance américaine en la matière. C'est un outil qui motive les étudiants.

Il serait bien que l'université donne une information de ce qui va être déployé car il s'agit de la grande révolution de ces dernières années.

Concernant la fraude scientifique, elle a toujours existé. Elle a pu toucher aussi bien Newton qu'Einstein, qui n'ont pas toujours cités leurs travaux antérieurs en particulier ceux de Poincaré. Mandel se serait un peu arrangé avec ses statistiques. Aujourd'hui, les facteurs de risques ont augmenté.

Pierre Corvol, a fait le premier grand rapport sur l'intégrité scientifique en 2010.

Il existe une méfiance des citoyens vis-à-vis de la science : internet, les réseaux sociaux, et la multiplication des journaux posent un problème en termes de publications. Il y a beaucoup de journaux prédateurs.

Il y a lieu d'insister sur la dépollution de la science. C'est le Professeur Guillaume Cabanac, de l'IRIT qui a travaillé sur l'utilisation du numérique dans l'intégrité scientifique. Pour lui, l'urgence était finalement de dépolluer la science c'est-à-dire, d'arriver à ce que l'intelligence artificielle puisse travailler sur des choses qui sont avérées.

Ce que le comité peut proposer :

- un travail sur la diffusion des règles d'intégrité scientifique
- promouvoir la culture de la réPLICATION des résultats
- éviter les journaux prédateurs.

Au lieu d'accumuler les publications. Il faudrait tendre vers un caractère narratif de la recherche, et une évaluation par les pertes. L'importance est la récurrence car l'intégrité scientifique est quelque chose qui doit être totalement intégré dans les formations.

Thomas Geeraerts signale que le département MMP est en train de réfléchir à une charte d'utilisation de l'IA dans les thèses, les mémoires, les écrits de stages.

7. PERSONNELS ET EFFECTIFS

7.1 : Nomination des Chefs de Cliniques – Assistants des Hôpitaux (Ph. POMAR)

Le Doyen présente les nominations des chefs de cliniques, assistants, des hôpitaux, assistants hospitalo-universitaires, au sein des trois départements.

- 1- Médecine : 5 nominations 3 renouvellements.
- 2- Odontologie : 1 nomination 4 renouvellements et 1 fin de fonction.
- 3- Pharmacie : 1 nomination, 1 renouvellement et 1 fin de fonction.

Les nominations sont adoptées à l'unanimité par les membres du conseil.

7.2 : Demandes d'Eméritats (Ph. POMAR)

Phillipe Pomar informe le conseil que les demandes d'Eméritat vont rentrer dans le cadre d'une campagne à l'échelle de l'université de Toulouse. Deux demandes : Jean François Magnaval, parasitologue, élève de Georges Larrouy, et celle d'Eric Bieth

8. QUESTIONS DIVERSES

- Validation pédagogique EUR UNITEID (M1 M2 Masters dérogatoires) (P. DELOBEL)

Philippe Pomar indique qu'en raison de l'arrivée tardive des documents la présentation du projet et sa validation se font dans les questions diverses.

Pierre Delobel présente **University of Toulouse graduate school of Emerging Infectious Diseases (UNITEID)** cette école Université procure un supplément au diplôme de Master :

- Inscription dans un des 11 parcours de Master existants associés à l'EUR
- Sélection complémentaire pour être admis dans la formation de l'EUR (30 étudiants/an)
- Suivi d'UE supplémentaires en M1 et M2 : 30 ECTS

Intégration de l'EUR possible en M2 (parcours dérogatoire M1) ou en Doctorat

Nouvelle UE de M1 « One health » en préparation (C. Pasquier, R. Volmer - ENVT -)

Nouveau DU sur les zoonoses en projet (FS/ ENVT)

- UE transversale « IA en santé » (C. BON)

Cécile Bon présente une nouvelle formation : l'UE « *IA en santé* » optionnelle et transversale. Sont concernés les étudiants en médecine de 3^e année et les étudiants en pharmacie de 4 et 5^e année.

Les objectifs globaux de l'enseignement visent à comprendre les fondements théoriques et techniques de l'IA appliquée à la santé, à identifier les domaines cliniques, biologiques et sociétaux concernés et à appréhender les enjeux éthiques, réglementaires et technologiques de l'utilisation de l'IA en santé.

Il faut monter en puissance dans l'apprentissage du numérique en santé pour que cet enseignement devienne une formation à part entière car c'est l'avenir en Santé.

Philippe Pomar remercie tous les membres du Conseil et clos le Conseil à 17h48